



République Française

Département d'Ille et Vilaine

Arrondissement de Fougères-Vitré

Commune de LANDEAN

Nombre de membres

En exercice	Présents à 20h00
15	15

Date de la convocation

25 septembre 2024

Nombre de pouvoirs

0

PROCES-VERBAL DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre 2024, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Étaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, Mme Christine GARDAN, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Monique BRUNET, M Stéphane JEULAND, M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Mme Nathalie RABALLAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX.

Était absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Était absent excusé à 20h00 :

Mme Marie-Thérèse LOUVIOT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est approuvé, à l'unanimité des présents, par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1)	Accord de subvention au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023
2)	Demande de Subvention exceptionnelle pour le Théâtre
3)	Participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan, sous contrat d'association – 2023 – 2024 – Ville de Fougères
4)	Redevance d'occupation du domaine public

1) Accord de subvention au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été présentée à l'agence départementale pour des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition 2024 du produit des recettes des amendes de police 2023 et présente la subvention allouée par le Conseil Départemental :

Projets 2024 (dépenses)	Coût H.T.	Coût T.T.C.	Subvention accordée
Pose bordures et balises – rue Victor Hugo	1 150,00 €	1 380,00 €	3 349,00 €
Mise en conformité et accès PMR de l'arrêt de bus et pose d'un abri – rue Victor Hugo	9 304,00 €	11 164,80 €	
Total général	10 454,00 €	12 544,80 €	3 349,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- accepte que la Commune de Landéan reçoive la somme de 3 349.00 € € sur le budget de la Commune,
- s'engage à faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Demande de Subvention exceptionnelle pour le Théâtre

➤Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 4 abstentions, Madame Monique BRUNET n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention de fonctionnement figurant dans le tableau ci-dessous et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision :

Nom de l'association	Année 2024	Observations
Théâtre « Les potes en scène »	150.00 €	BP 2024

3) Participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan, sous contrat d'association – 2023 – 2024 – Ville de Fougères

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise, le 25 juin dernier, concernant la participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée Notre Dame de Landéan pour la ville de Fougères.

La participation demandée était de 339.20 €. La ville de Fougères a fait savoir qu'elle supprimait l'abattement de 20% pour les communes ex-Fougères Communauté, ce qui ramène la participation à 424.00 €.

FOUGÈRES	(424/2) 212 x 2 élèves en garde alternée = 424.00 €
-----------------	---

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal :

- accepte la participation de 424.00 € au lieu des 339.20 € demandée initialement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier.

4) Redevance d'occupation du domaine public

La commune a été de nouveau sollicitée pour une demande d'autorisation de stationnement d'un commerce ambulancier pour la vente de Burgers à emporter tous les vendredis soir sur le parking de la mairie, 6 rue Victor Hugo.

Il appartient au Maire de réglementer le stationnement des commerces ambulants sur la voie publique.

En complément de la délibération qui a été prise le 1^{er} décembre 2022, Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les commerces ambulants présents et futurs qui occupent le domaine public.

Il propose de fixer le tarif à 20.00 € par mois, branchement électrique compris, précisant que ce tarif pourra être revu à la hausse.


Le Conseil Municipal approuve, par 15 voix :

- d'instituer une redevance d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} octobre 2024 au prix de 20.00€ par mois, branchement électrique compris, précisant que ce tarif pourra être revu à la hausse.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Questions diverses

Marie-Thérèse LOUVIOT
Secrétaire de séance,



Le Maire,
Franck ESNAULT



